



DOSSIER DE PRESSE

Namur, vendredi 19 décembre 2025

Budget participatif 2026 · 5^e édition : Namur poursuit la participation citoyenne

La Ville de Namur présente le **budget participatif 2026**, qui marque la **5^e édition** et le **premier budget participatif de cette législature**. Pionnière en matière de participation citoyenne, Namur poursuit sa démarche d'innovation en s'appuyant sur les évaluations des éditions précédentes pour améliorer le modèle et proposer un processus toujours plus efficace et inclusif.

1. Contexte et bilan des éditions précédentes



Depuis sa création, le budget participatif de Namur a permis de soutenir **59 projets lauréats** répartis sur quatre éditions. Si l'engouement a été constant, certaines éditions ont montré des signes d'essoufflement dans l'engagement des citoyennes et des citoyens du notamment au rythme trop important des différentes éditions (tous les ans). Ces constats ont servi de base à la refonte du modèle pour 2026, afin d'assurer un meilleur accompagnement par la Ville et un impact durable des projets.

QUELQUES CHIFFRES

Contact presse :

Agnès Demaret · Chargée de communication · Cabinet de M. Christophe
CAPELLE · Tél. : 081 24 69 13 · 0476 80 51 49



Édition 2020

→ 79 dossiers déposés. 14.000 votes enregistrés. Répartition de **330.000 €** pour **22 projets retenus**.

Édition 2021

→ 27 dossiers déposés. 6.500 votes enregistrés. Répartition de **330.000 €** entre **15 projets retenus**.

Édition 2022

→ 14 dossiers déposés. 3.122 votes enregistrés. Répartition de **330.000 €** pour **11 projets retenus**.

Édition 2024

→ 12 projets ont été déposés. Pas de vote. Répartition de **110.000 €** entre les **12 projets**.

À l'issue de chaque édition, l'Administration a mené une évaluation complète pour identifier les forces, les difficultés et les pistes d'amélioration, permettant de faire évoluer le modèle d'année en année.

Contexte

Nouvel échevinat

→ budget participatif comme outils de cohésion, participation citoyenne, convivialité et inclusion

Contexte budgétaire

→ Budget de 330.000€ / édition

→ 2 éditions : 2026 et 2029

PST

→ OS 5 – Une ville qui crée des liens plus forts entre les habitants, les habitantes et les élus, les élues

→ OP 5.3 – En favorisant une participation accrue des citoyens et des citoyennes à la gouvernance locale et au développement du territoire.

Avec un **nouvel échevinat**, le budget participatif se veut aussi être un outil de **cohésion sociale**, de **convivialité** et d'**inclusion**, en parfaite cohérence avec le Programme Stratégique Transversal de la Ville (PST), qui fait de la participation citoyenne une colonne vertébrale de l'action au sein de la Ville de Namur.

Dans un contexte budgétaire contraint, la Ville a fixé un **budget de 330.000 € par édition**, et programmé deux éditions durant la législature (2026 et 2029). Cette structure permet de concentrer les efforts et de garantir un suivi optimal des projets en réalisant une économie nécessaire dans le contexte budgétaire actuel.

Contact presse :

Agnès Demaret · Chargée de communication · Cabinet de M. Christophe
CAPELLE · Tél. : 081 24 69 13 · 0476 80 51 49



2. La nouvelle édition

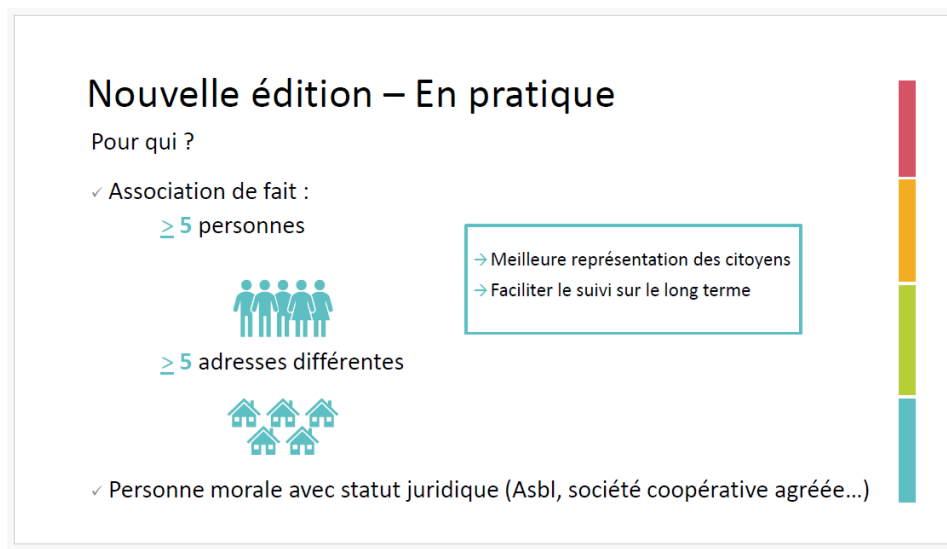
2.1 Objectifs de la nouvelle édition

Le budget participatif 2026 a pour ambition de :

- **Renforcer la participation citoyenne**, en donnant aux Namurois et Namuroises la possibilité de s'investir concrètement dans leur ville.
- **Mieux répondre aux besoins locaux**, en soutenant des projets qui ont un impact réel sur la vie quotidienne des habitants et des habitantes.
- **(Re)créer du lien social**, en favorisant la collaboration entre les citoyennes et les citoyens de différents quartiers et générations.
- **Renforcer la démocratie locale et la confiance** entre la population, les associations et les institutions communales.
- **Favoriser l'innovation et la créativité**, en encourageant des projets porteurs de solutions originales et durables pour la ville.

2.2 En pratique

2.2.1 Qui peut déposer un projet ?



Le dispositif s'adresse à deux types de porteurs :

- **Les associations de fait**, composées d'au moins cinq personnes domiciliées à cinq adresses différentes, afin de garantir une véritable représentativité citoyenne.
- **Les personnes morales disposant d'un statut juridique** (ASBL, société coopérative agréée), pour assurer la solidité administrative et la pérennité des projets.



Cette approche vise à renforcer le caractère collectif des initiatives et à faciliter leur suivi dans la durée.

2.2.2 Quel financement ?

Les montants des subsides :

Montant global : 330.000€

- 300.000€ dépenses extraordinaires
- 30.000€ dépenses ordinaires

Entre 3000 € et 40.000€ / projet

- ➔ Augmenter le nombre de projets
- ➔ Améliorer l'impact des projets
- ➔ Faciliter le suivi



Cette édition disposera d'une enveloppe de **330.000 €**, dont **300.000 € dédiés aux investissements** et **30.000 € aux dépenses ordinaires**, assurant un financement solide et cohérent avec les ambitions du dispositif.

Les projets pourront solliciter un soutien compris entre **3.000 € et 40.000 €**, un cadre conçu pour permettre l'émergence d'un plus grand nombre d'initiatives, renforcer leur impact concret et simplifier la gestion administrative.

2.2.3 Les projets : points-clés du règlement

Nouvelle édition – En pratique

Accessibilité au public



➔ Minimum 10 ouvertures / an au grand public



➔ Participation à la Fête des projets participatifs

Nouvelle édition – En pratique

Maintien des conditions

Pas d'ancrage sur le domaine public



➔ Normes
➔ Responsabilité civile de la Ville

Entretien du projet



➔ À charge du porteur



- **Accessibilité et ouverture au public** : les projets soutenus devront être accessibles au public, soit de manière permanente, soit à travers un minimum de dix ouvertures par an au grand public. Cette exigence vise à garantir un bénéfice collectif réel pour les habitantes et les habitants.



Les porteurs de projets seront également invités à participer tous les deux ans à la Fête des projets participatifs, un moment de rencontre et de valorisation des initiatives citoyennes soutenues.

Maintien d'autres conditions

- **Absence d'ancrage sur le domaine public** : comme lors de l'édition 2024, les projets ne peuvent pas être installés sur le domaine public afin d'éviter les contraintes techniques, les normes spécifiques et la responsabilité directe de la Ville.
- **Entretien assuré par les porteurs** : la maintenance et la pérennité du projet restent à charge des porteurs, permettant un suivi plus cohérent et maîtrisé.

2.2.4 Les thématiques

Les candidatures devront s'inscrire dans l'une des cinq grandes thématiques retenues pour cette édition, couvrant un large éventail d'enjeux locaux.



Ces thématiques, volontairement larges, permettent d'accueillir une grande diversité d'initiatives citoyennes tout en orientant les projets vers les priorités collectives identifiées sur le territoire namurois.

2.2.5 Un jury indépendant pour garantir l'équité



Contact presse :

Agnès Demaret · Chargée de communication · Cabinet de M. Christophe CAPELLE · Tél. : 081 24 69 13 · 0476 80 51 49

Grande nouveauté de cette édition : le retour d'un **jury indépendant et pluraliste**, chargé d'examiner les projets aux côtés du vote citoyen. Sa composition reflète la diversité des enjeux locaux :

- **Un représentant de l'AVIQ**, pour l'inclusion des personnes en situation de handicap.
- **Un représentant du Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA)**, pour porter la voix des seniors.
- **Un représentant des maisons médicales**, apportant une expertise en santé et prévention.
- **Un jeune juré**, issu d'une Maison des Jeunes.
- **Un expert de l'UNamur**, spécialisé en environnement et développement durable.

Ce panel complémentaire garantit une analyse équilibrée et représentative des projets déposés.

2.2.6 Simplification et suivi

Nouvelle édition – En pratique

RÈGLEMENT ADAPTÉ

Nouveau formulaire

- Simplification concernant les dépenses
- Check-list des pièces jointes

Fonctionnement

- Pas de facilitateur externe

Le règlement du budget participatif a été adapté pour rendre le processus **plus clair et accessible** aux porteurs de projets. Les principales évolutions portent sur :

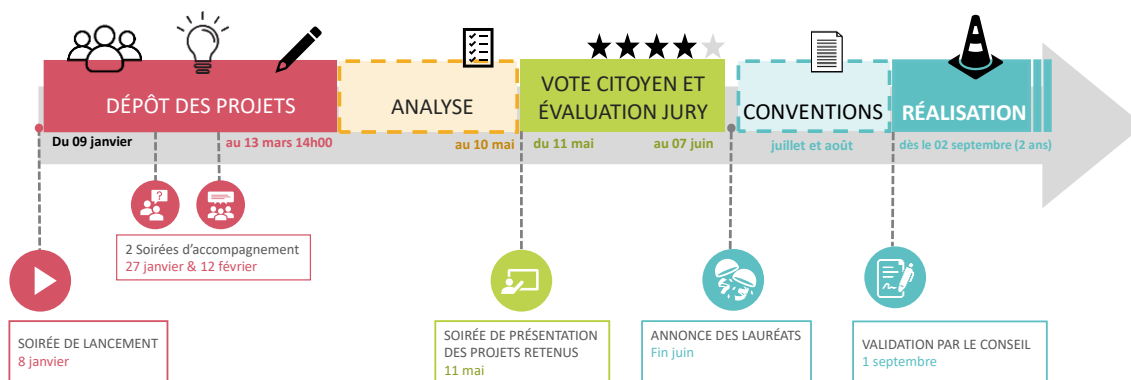
- La **simplification du formulaire** et des pièces à fournir.
- La **clarification des règles de fonctionnement** et des dépenses autorisées.
- La **suppression de la nécessité d'un facilitateur externe**, pour un accompagnement plus direct et autonome des porteurs.

Ces ajustements visent à faciliter le dépôt et le suivi des projets, tout en maintenant un cadre rigoureux et équitable.



3. Planning : 1er rendez-vous le 8 janvier pour la soirée de lancement

5^{ème} édition – Le planning



- **Le lancement officiel** de cette nouvelle édition aura lieu **le 8 janvier 2026 à la Bourse** (place d'Armes, à Namur). Deux autres soirées d'accompagnement sont prévues les **27 janvier et 12 février** pour aider les participants à finaliser leur dossier.

Soirée de lancement



8 janvier 2026 à 19h00



La bourse – auditoire Rops

NAMUR, PLUS **belle** ENSEMBLE!





- **Le dépôt des projets s'étendra du 9 janvier au 13 mars 2026.** Chaque projet sera ensuite analysé par les services communaux, **jusqu'au 10 mai**, pour s'assurer de leur faisabilité et conformité.
- **La phase de vote citoyen et d'évaluation par le jury** se déroulera du **11 mai au 7 juin**. Le 11 mai, une soirée spéciale présentera l'ensemble des dossiers soumis au vote, permettant aux habitantes et habitants de s'informer avant de voter. La fin juin sera marquée par la **soirée d'annonce des lauréats**, moment fort de reconnaissance des projets retenus.
- La validation par le Conseil communal du 1 septembre des conventions signées avec les différents porteurs de projet qui marque le lancement des projets.
- Les projets lauréats seront réalisés et suivis par leurs porteurs, avec l'accompagnement actif de la Ville pour garantir un impact concret et durable sur la vie des Namurois durant 2 ans à partir de la date de signature des conventions.

4. Conclusion

Le budget participatif 2026 de Namur illustre la volonté de la Ville de renforcer la participation citoyenne, d'améliorer le lien social et de soutenir des initiatives concrètes et durables.

Cette 5^e édition combine expériences passées et innovations pour offrir aux Namuroises et Namurois un outil puissant de transformation locale.

5. Contact · Cellule Participation

- www.participation.namur.be
- participation@ville.namur.be
- 081 24 60 92



EN RÉSUMÉ

Namur invite sa population à prendre part concrètement à la vie de leur ville !

La Ville lance la 5^e édition de son budget participatif, premier de cette législature, avec une **soirée de lancement le 8 janvier à la Salle Rops de la Bourse.**

L'occasion de découvrir le dispositif, poser des questions et obtenir des précisions pour le dépôt des projets.

DÉPÔT ET ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS

Les candidatures seront ouvertes du **9 janvier au 13 mars 2026**. Deux soirées supplémentaires, les **27 janvier et 12 février**, permettront aux porteurs d'obtenir de l'aide pour finaliser leur dossier.

Chaque projet sera ensuite analysé par les services communaux pour garantir sa faisabilité et son impact.

OBJECTIFS ET AMBITIONS

Le budget participatif 2026 vise à :

- Renforcer la participation citoyenne et le rôle actif des habitantes et habitants.
- Répondre aux besoins locaux avec des projets concrets et impactants.
- (Re)créer du lien social entre quartiers et générations.
- Favoriser l'innovation et la créativité pour des initiatives durables.

QUI PEUT PARTICIPER À L'APPEL À PROJET ?

- Associations de fait (au moins 5 personnes domiciliées à 5 adresses différentes) et personnes morales (ASBL, Sociétés coopératives).
- Montants des projets : **3.000 € à 40.000 €**, sur un budget global de **330.000 €** par édition (dont 300.000 € pour investissements et 30.000 € pour dépenses ordinaires).

CADRE DE PARTICIPATION

- **Pas d'ancrage sur le domaine public**, accès au public minimum 10 fois/an, entretien à la charge des porteurs.
- **Thématiques** : santé, bien-être et intégration ; jeunesse et liens intergénérationnels ; environnement ; cohésion sociale ; durabilité.
- **Jury indépendant et pluraliste** : AVIQ, CCCA, Maisons médicales, Maisons des jeunes, UNamur environnement.



- **Simplification** du formulaire et des pièces à fournir, clarification des règles, suppression du facilitateur externe.

PLANNING

- **Soirée de lancement : 8 janvier à la Salle Rops de la Bourse, place d'Armes**
- Dépôt des projets : 9 janvier au 13 mars
- Analyse des dossiers : jusqu'au 10 mai
- Vote citoyen et évaluation par le jury : 11 mai au 7 juin
- Présentation des dossiers soumis au vote : 11 mai
- Soirée d'annonce des lauréats : fin juin
- Signature des conventions en septembre après la validation de celles-ci par le Conseil communal du 1 septembre.